# L'APDOUZETTE

BULLETIN MUNICIPAL DE TRÉMEUR N°58
MARS 2023



Guy CORBEL, Adjoint ; Mme LEVEN, chef du bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'État ; Mme THIEUX-LAVAUR, déléguée territoriale de la DDTM ; Francis DAULT, Maire ; Christophe DUVAL, adjoint technique ; Chantal BOULOUX, Députée

Visite de la députée Madame Bouloux suite aux travaux réalisés à l'École des Tilleuls : bâtiment central et chaufferie



Mairie de Trémeur

2 02 96 84 80 98

mairie.tremeur@wanadoo.fr

www.tremeur.fr

Horaires d'ouverture au public:

Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h30

## LE MOT DU MAIRE



Depuis quelques années, la gestion des collectivités, de la « res publica » est bien aléatoire. Les années COVID ont freiné l'activité économique. L'état, les régions et les départements ont soutenu artificiellement la « demande » des communes en leur accordant des subventions ciblées. Aujourd'hui, la crise énergétique, le manque de matières premières, les fluctuations des cours nous mettent dans l'incapacité de prévoir nos dépenses réelles.

### Du « Quoi qu'il en coûte » à « Ce qu'il en coûte ».

Face au ralentissement de l'activité économique généré par la pandémie, l'État et les collectivités territoriales ont accompagné les villes et les communes dans le cadre de plans de relance. Cette politique du « Quoi qu'il en coûte », a évité les risques de récession, permis aux entreprises de faire face à la diminution de l'activité et de maintenir un niveau d'emploi relativement élevé. Dans l'édito d'octobre 2022, j'avais listé les travaux qui avaient pu être accompagnés par ces différents programmes de relance. Les projets trémeurois étaient prêts à être finalisés et nous avions pu les inscrire dans le calendrier très contraint d'être réalisés et soldés sur l'année 2022, ce que nous avons fait.

Aujourd'hui, le contexte est tout autre, les carnets de commande des entreprises sont toujours remplis mais l'approvisionnement en matières premières et les coûts de l'énergie génèrent un dérèglement des marchés. L'inflation qui en résulte est mesurable pour chacun de nous lorsque nous faisons nos courses. Elle n'épargne pas non plus nos communes. Aujourd'hui, nous devons faire face au « Ce qu'il en coûte ».

### Des charges non maîtrisées pour nos communes.

Les mois de mars et avril sont ceux de la préparation des budgets communaux. À ce jour, il nous est tout à fait possible de calculer les recettes pour l'exercice 2023. Par contre, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, nous sommes dans l'incapacité de chiffrer de façon « sincère » nos dépenses. À titre d'exemple, un devis établi au premier trimestre 2022 peut avoir augmenté de 30% au cours de l'année. Au lieu de prévoir des investissements chiffrés, à réaliser dans un calendrier défini à l'avance, nous devrons nous

adapter à l'évolution des coûts et à la disponibilité des entreprises. Cette « nouvelle donne » engendre plusieurs effets pervers. Pour respecter le cursus des démarches liées à la gestion des collectivités publiques, il y a un temps de latence important entre le projet et sa réalisation. Les conseils municipaux doivent voter des devis qui ne seront réalisés que plusieurs mois plus tard. Compte-tenu de l'augmentation des coûts, les entreprises sont réticentes à fournir des devis fermes et définitifs. De plus les subventions éventuellement sollicitées, le sont sur les budgets votés par le CM. S'il y a surcoût à l'issue de la réalisation, il est assumé par les finances communales. Cette volatilité des prix ne permet pas une gestion sereine des finances.

Le 28 février dernier, nous avons accueilli Madame Bouloux. Suite à la nomination de M. Berville au poste de secrétaire d'état à la mer, elle l'a remplacé dans sa fonction de député. Nous avons eu l'occasion d'aborder l'ensemble de ces sujets. Elle s'est montrée rassurante et a précisé que les services de l'état avaient bien conscience de la réalité des choses.

### Notre budget primitif 2023 se veut prudent

C'est dans ce contexte incertain que la commission finances, animée par Jean-Paul Réhel et accompagnée par l'expertise d'Amélie, a « planché » sur le Budget Primitif 2023. Il sera soumis à l'approbation des conseillers municipaux dans les prochaines semaines. Le principe de prudence a guidé son établissement. Nous vous le présenterons dans la prochaine édition de l'Ardouzette.

Pour le Conseil Municipal, Le Maire, Francis DAULT



### SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

### ■ <u>Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours</u>

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels prévoit, en son article 13, que « dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du Code de la sécurité intérieure, est désigné un correspondant incendie et secours ».

Les modalités de cette désignation sont précisées dans le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, à savoir : le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux dans les 6 mois qui suivent l'installation du conseil municipal. En cas de vacance de la fonction de correspondant incendie et secours, lé désignation intervient lors de la 1ère réunion du conseil municipal qui suit cette vacance.

Aucun adjoint ou conseiller municipal n'étant en charge des questions de sécurité civile sur la commune, il appartient au conseil municipal de désigner son correspondant incendie et secours avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Ce dernier sera l'interlocuteur privilégie du SDIS, informera, sensibilisera le Conseil Municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Il est proposé de désigner Monsieur Jean-Paul RÉHEL à ces missions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Jean-Paul RÉHEL en qualité de correspondant incendie et secours.

ET CHARGE Monsieur le Maire de communiquer le nom du correspondant au Préfet et au Président du Conseil d'administration du SDIS.

### ■ <u>Devis pour la réhabilitation du réseau d'Eaux Pluviales rue de la Rosette</u>

Monsieur Stéphane PERRAULT, adjoint, présente à l'assemblée le résultat de l'appel d'offres qui a été lancé pour la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de la Rosette.

La commission propose à l'assemblée de retenir la proposition de l'entreprise SPTP.

Entreprise	Montant HT	Délai	Date d'intervention	Observations
SATEC	31 465,00 €	2 semaines	S 41	
SETAP	39 515,00 €	2 semaines	S 42	
SPTP (Bidault)	21 346,00 €	6 à 7 j	S 42	Dont 500 € de + value pour décroutage de trottoirs
SRTP	22 394,00 €	1 semaine	S 40	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité VALIDE le devis de l'entreprise SPTP (Bidault).



### Devis pour la réfection de la toiture du local cimetière

Monsieur Guy CORBEL, adjoint, présente à l'assemblée le devis de l'entreprise NOGUES, d'un montant de 7 732,44 € TTC concernant la réfection de la toiture du local cimetière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prévoir ce montant au budget 2023.



### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022



### ■ Approbation du rapport N°05-2022 de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre & Mer procède à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Composée d'un élu représentant chacune des 38 communes, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière tant pour les communes que pour la Communauté. Elle a voté son 5 ème rapport lors de la séance du 11 octobre 2022. Ce rapport concerne la clarification de la compétence suivante : entretien des sentiers de randonnée.

Les communes membres de Lamballe Terre & Mer disposent d'un délai de 3 mois suivant sa notification pour adopter ce rapport à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les attributions de compensation seront fixées par l'assemblée communautaire une fois cette majorité acquise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée,

12 voix pour et 2 absentions :

ADOPTE le rapport N°05-2022 de la CLECT annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### ■ Apurement de créances éteintes

Monsieur le Comptable public a communiqué qu'à la suite du rattachement de la commune aux SGC de Lamballe Armor, une analyse des restes à recouvrer a été lancée.

Celle-ci a fait remonter un certain nombre de créances éteintes pour lesquelles le recouvrement forcé n'est plus possible.

Ces créances s'élèvent à 224,59 €.

Ces opérations feront l'objet d'un mandat au budget principal de la commune imputé au compte 6542 : créances éteintes - chapitre 65 : autres charges de gestion courante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'admettre en créances éteintes les créances énumérées précédemment dont le montant s'élève à 224,59 euros.

PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée au compte 6542 du budget principal de la commune.



### **■ Modification du plan de financement éclairage du terrain de foot**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une participation de 25 400 € a été accordée à la commune au titre du plan de relance départemental pour l'éclairage du terrain des sports de TRÉMEUR.

Pour mémoire, afin d'éviter la sur-fréquentation des terrains de BROONS, l'AS BROONS TRÉMEUR a soumis ce projet à la municipalité trémeuroise. Cette demande était également motivée par la difficulté d'assurer les entraînements des nouvelles équipes féminines sur des créneaux horaires acceptables.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de refaire une demande de participation auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur avec un nouveau plan de financement.

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
SDE : Fourniture et pose de 4 mâts en acier galvanisé et de 8 projecteurs LED	49 000.00 €	« Deuxième Plan de relance » du Conseil Départemental 22	25 400.00 €	42
Frais ingénierie SDE Entreprise ALLEZ : fourniture et pose d'une	5 600.00 €	Autofinancement : Commune de Trémeur	19 927.00 €	33
armoire de commande d'éclairage	5 727,00 €	Aide demandée au Fonds d'Aide au Football Amateur	15 000.00 €	25
TOTAL	60 327,00 €	TOTAL	60 327,00 €	100

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

Début des travaux : juillet 2022Fin des travaux : octobre 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le dossier de demande de participation auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur pour le projet d'éclairage du terrain des sports de TRÉMEUR.

APPROUVE le nouveau plan de financement et l'échéancier des travaux ci-dessus détaillés.



### ■ SDE - Convention d'accompagnement projet photovoltaïque Atelier municipal

Guy CORBEL, adjoint, présente la convention du SDE d'accompagnement et de suivi de projet photovoltaïque : études et dimensionnement de l'installation.

Cette convention comporte trois phases:

Phase 1 : Etudes préalables

Phase 2 : Etudes de conception

\* Phase 3 : Etudes de suivi de projet

Le conseil municipal prend acte de la convention et propose de faire un comparatif avec d'autres entreprises.



### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022



### ■ Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et inscription à ce plan des chemins concernés.

M. le Maire soumet au Conseil municipal d'émettre son avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 361-1 du Code de l'environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

VU la proposition d'inscription d'itinéraires de randonnée au PDIPR par le Département.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1. Emet un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé (Itinéraire à inscrire);
- 2. Approuve l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant au plan annexé (chemins ruraux à inscrire) et y autorise le passage du public ;
- 3. S'engage à :
  - Garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux;
  - Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR;
  - Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée ;
  - Informer le Conseil départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.
- 4. Autorise M. le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

### ■ Devis travaux réseau eaux pluviales sous rampe accès PMR

Monsieur Guy CORBEL, 1<sup>er</sup> adjoint, présente à l'assemblée une actualisation des prix concernant les travaux accès PMR de l'école. Des travaux complémentaires ont été effectués par l'entreprise Constructions du Gouessant et la facture Métalithe s'avère moins élevée que le devis présenté en mai 2022.

### Anciens devis:

ENTREPRISES	Prix TTC mai 2022
Constructions du Gouessant	44 400.00
Métalithe (rampes)	18 193.00
TOTAL	62 593.00

### Devis actualisés :

ENTREPRISES	Prix actualisés octobre 2022
Constructions du Gouessant	42 510.00
Constructions du Gouessant (travaux EP)	2 762.40
Total Constructions du Gouessant	45 272.40
Métalithe (rampes)	16 617.19
TOTAL GENERAL	61 889.59

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les prix actualisés des entreprises Constructions du Gouessant et Métalithe pour un montant total de 61 889,59 €.

AUTORISE le Maire à engager les dépenses relatives à cette opération.



### Décision modificative budgétaire n°2 - budget principal

### Section d'investissement :

Suite à la réactualisation des devis travaux à l'école (bâtiment central et accès PMR) la somme prévue au BP 2022 programme 31 - article 21312 est insuffisante.

### Section de fonctionnement :

Suite à la revalorisation du point d'indice en juillet 2022, la somme prévue au chapitre 012 (charges de personnel...) est insuffisante.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2022 :

Section d'investissement							
Programme	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modi- ficative	Montant des crédits ouverts après DM		
47	2313	Constructions	108 360	- 26 500	81 860		
31	21312 Bâtiments scolaires 118 000 + 26 500			144 500			
	Section de fonctionnement						
Chapitre	Chapitre Article Désignation		Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modi- ficative	Montant des crédits ouverts après DM		
022		Dépenses imprévues	10 000	- 9 000	1 000		
012	6413	Personnel non titu- laire	27 000	+ 6 000	33 000		
012	6451	Cotisations à l'URS- SAF	33 000	+ 3 000	36 000		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ÉMET un avis favorable à la décision modificative budgétaire n°2.

### ■ Passage à la M57 : adoption de la nomenclature développée

Le premier janvier 2023 la commune passera à la nomenclature M 57. La délibération du 6 décembre 2021 ne mentionnant pas une option pour opter pour la M57 développée ou abrégée, il convient d'en décider avant le 31 décembre 2022.

Afin de faciliter la transposition des comptes, il nous est conseillé d'opter pour la M57 développée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'opter pour la nomenclature **M57 développée** pour le budget principal ainsi que pour ses budgets annexes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.





### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2022

### ■ Acquisition des terres de M. et Mme ROUVRAIS (parcelles ZO131, 132, 133, 134 et 135)

M. le maire expose au conseil que les terres de M. et Mme ROUVRAIS (parcelles ZO 131, 132, 133, 134 et 135) d'une superficie de 5 920 m² sont à vendre. Ces terrains sont situés au lieudit « le Chêne Coché » en zone 1AUb. Dans le cadre du projet de création des réserves foncières et compte tenu des caractéristiques de ces parcelles.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- # d'acquérir les parcelles cadastrées section ZO 131, 132, 133, 134 et 135 appartenant à M. et Mme ROUVRAIS, d'une superficie de 5 920 m² et classées en zone 1 AUb au plan local d'urbanisme au prix de 25 000 €. (il faut y ajouter les frais notariés : négociation de 2 520 €, rédaction de 60,00 € et droit fixe de 125 €.)
- \* de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte d'acquisition qui sera dressé par Maître Anne LAUBE, notaire à Caulnes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette acquisition.

### ■ Contrat Groupe Assurance Statutaire - Mise en concurrence confiée au Centre de Gestion 22 (CDG22)

Le Maire expose,

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La collectivité de Trémeur, soumis à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Le mandat donné au Centre de Gestion des Côtes d'Armor par la présente délibération permet à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe.

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22.

### Le Conseil Municipal:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la Commande publique,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU l'exposé du Maire,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles L.2113-6 et L.2113-7, des articles L.2124-1 et suivants, des articles R.2161-1 et suivants, R.2162-1 et suivants du Code de la Commande publiques, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2023.

**ET PREND ACTE** que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2024.

### ■ Adhésion au dispositif ACTES pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture

Monsieur le Maire explique qu'il devient nécessaire de procéder à la dématérialisation de la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'État (délibérations, budgets, arrêtés, marchés publics...).

Le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité est prévu par l'alinéa 3 des articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Pour cela, les collectivités concernées doivent, en application des articles R. 2131-3, R. 3132-1 et R. 4142-1 du CGCT, signer avec le représentant de l'État dans le département ou dans la région (pour les régions) une « convention de télétransmission ». Elle a pour objet :

- de porter à la connaissance des services préfectoraux le dispositif utilisé afin qu'ils soient en mesure de vérifier s'il est homologué dans les conditions prévues à l'article R. 2131-1 du CGCT;
- \* d'établir les engagements respectifs des deux parties pour l'organisation et le fonctionnement de la transmission par voie électronique.

La convention relève de l'engagement bilatéral entre le représentant de l'État et la collectivité et permet de décliner localement les modalités de mise en œuvre de la transmission par voie électronique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'adhésion au dispositif ACTES.

### ■ Allocations scolaires 2022/2023

Sur proposition de la commission École, Monsieur Guy CORBEL présente à l'assemblée les tarifs suivants :

### Fonctionnement :

- ⇒ 49.00 € par élève et par an pour l'achat de tout le matériel consommable (cahiers papier crayons...) et pour l'achat de livres et jeux divers (de classe ou de cour).
- ⇒ 50 € par classe pour les cadeaux de Noël (jeux pédagogiques...) Le reste sera à la charge de l'amicale laïque.

### Transport :

Nature	Taux par jour et par élève	Nombre maximum de jours aidés annuellement par élève	
A - Classes de découverte avec hébergement	3.60 €	5 jours	
B - Classes de découverte sans hébergement	2.85 €	8 jours ou sorties	

Une aide au transport pour les sorties diverses est attribuée de la façon suivante :

Ces aides sont versées aux organismes locaux organisateurs (Amicale Laïque...).

Le transport en car et les entrées piscine sont désormais pris en charge par Lamballe Terre & Mer.

Concernant le voyage scolaire « ski » en 2023, le montant de la participation exceptionnelle au transport sera délibéré en Conseil Municipal sur présentation du montant réel du voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'unanimité, Décide d'appliquer les tarifs proposés.



### ■ Tarifs Cantine et Garderie 2023

Sur proposition de la commission école, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'unanimité, Décide d'appliquer les tarifs suivants :



### **Cantine**:

Tarifs 2021/2022	Tarifs 2023
Enfant : 2.85 €	<b>Enfant : 3,00 €</b>
Adulte : 5.40 €	Adulte : 5,50 €



### **Garderie périscolaire**:

Tarifs 2021/2022	Tarifs 2023
<u>Matin</u> : 7h30 à 9h00 (avant 8h00): 1.37 € 8h00 à 9h00 (après 8h00): 1.14 €	, , ,
Soir (goûter compris): 16h30 à 17h30 : 1.53 € 16h30 à 18h30 : 1.80 € 16h30 à 18h50 : 1.96 € Dépassement horaire le soir : 5 €	Soir (goûter compris): 16h30 à 17h30 : <b>1,65</b> € 16h30 à 18h30 : <b>1,90</b> € 16h30 à 18h50 : <b>2,10</b> € Dépassement horaire le soir : <b>5</b> €

### ■ Finances - Autorisation d'engagement des premières dépenses d'investissement 2023 - Budget principal

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le budget principal de la commune prévoyait, en 2022, un montant de dépenses d'investissement s'élevant à 906 098,00 €.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits suivants :

N°	Opération	Chapitre d'imputation	Montant en euros
28	Voirie	23	30 000
29	Aménagement du bourg	21	1 375
31	Equipement école	21	1 265
36	Illuminations Noël	21	500
42	Restaurant scolaire	21	750
47	Local technique	21 23	5 300 27 090
60	Columbarium	21	3 750
64	Terrain de foot	204	1 850
66	Acquisitions foncières	21	7 500
	Travaux SDE	204	20 392
	TOTAL GEN	99 772	





### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023

### ■ Demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale Laïque - voyage scolaire

Madame Adeline DESAINT-DENIS rappelle qu'un voyage au ski pour les CM1/CM2 de l'école, en partenariat avec LANRELAS, est organisé du 5 au 11 mars 2023.

L'Amicale Laïque demande une subvention exceptionnelle de la commune afin de les aider à financer le coût du

transport de ce voyage.

Coût du voyage:

Hébergement et activités : 9 808 € **Transport :** 2 850 €

TOTAL: 12 658 €

Participation des parents : 200 € / enfant

Soit : 200 \* 24 = 4 800 €

Participation de la Mairie : 3,60 \*5 jours / 24 enfants

Soit : 3,60 \* 5 \* 24 = 432 €

Subvention Montagne : 1 000 € Subvention du Crédit Agricole : 300 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 850 €.

### ■ Devis Columbarium

Madame Adeline DESAINT-DENIS présente à l'assemblée les devis concernant l'installation d'un nouveau columbarium au cimetière.

Entreprise	Montant TTC	Observations
Pompes funèbres l'Entre Deux Rivières Broons / Jugon	12 995,00 €	2 columbariums de 9 cases granit rose (fabrication française - en Bretagne)
Pompes funèbres Bernard Merdrignac	14 700,00 €	2 modules de 9 cases

NB: la dalle sera réalisée par la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VALIDE le devis de l'entreprise Pompes funèbres l'Entre Deux Rivières.

## INFORMATIONS MUNICIPALES



### **ÉTAT CIVIL**

### ÉTAT CIVIL

### Décès :

# HÉBERT Dominique, 9 La Hautière, décédée le 30 janvier 2023 à l'âge de 62 ans.

### Naissance:

Armand SALABERT, né à Plérin le 13 décembre 2022, fils de Matthias SALABERT et Fanny ÉON SALABERT.

### PERMANENCES DES ÉLUS

Pour une information plus adaptée aux demandes de la population nous vous informons que les rencontres avec les adjoints se feront désormais par rendez-vous par le biais du secrétariat. Il n'y aura donc plus de permanences le samedi matin en mairie.

### RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

QUI ? Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?** Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.** Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

### **COMMENT?**

♦À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE (munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille).

QUAND? Entre le jour de ses 16 ans et les 3 mois au suivent.

### URBANISME

- GEOFFROY Philippe, 7 lotissement du Chêne Coché, pour la pose d'un portail.
- \* SAS PESTEL ENERGIE, ZA Les Dineux, pour l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture.
- POLIVÉ Raymonde, 2 lotissement des Villes Guimont, pour la construction d'un carport.
- \* PRÉAUCHAT Pascal, 1 Le Menu Bois, pour la construction d'une pergola.
- LEGOUX Solange, 10 rue de la Rouelle, pour la pose d'un portail et d'une clôture.
- LEBRAS Robert, 1 Le Clairay, pour le changement des ouvertures.
- GUICHARD Véronique, 5 lotissement de l'Abbaye, pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- \* LE GOFF Mickaël, 12 lotissement de l'Abbaye, pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- \* LECHEVESTRIER Pierrick, 1 Huberson, pour l'installation d'un générateur photovoltaïque.

- \* HAMONIAUX Delphine, 10 Les Barbiaux, pour l'installations de panneaux photovoltaïques.
- \* ALIX Thierry, La Ruais, pour la construction d'une stabulation.
- BARBAROUX Nicolas et JOLY Sophie, 4 La Hautière, pour la réhabilitation d'un bâtiment en habitation et un changement d'ouvertures.
- VELY Isabelle, 1 lotissement Le Puits Gaulois, pour la construction d'une maison d'habitation.
- **EL GMOURI Mouhsine et Barbara, rue du Stade, pour la construction d'une maison d'habitation.**
- GAULTIER Loïc et BEUZELIN Isabelle, 31 Le Menu Bois, pour la surélévation d'une habitation.

### **DON DU SANG**

Le bureau de l'association « Les donneurs de sang Broons » a évolué lors de l'assemblée générale du 4 novembre 2022. Voici les membres : RESTIF Adeline, présidente ; LETORT Marcel, vice-président ; RENAULT Quentin, vice-président ; LETESTU Odette, trésorière ; PERCEVAUX Claire, trésorière adjointe, LELEVIER Céline, secrétaire ; NOGUES Myriam, secrétaire adjointe.

Les prochaines collectes : de 14h15 à 18h25 des fêtes de Broons

- Le jeudi 13 avril 2023
- Le lundi 3 juillet 2023
- Le lundi 25 septembre 2023
- Le lundi 27 novembre 2023

### CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Les demandes de carte d'identité comme les demandes de passeport, sont à effectuer dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement comme Broons ou Jugon -les-Lacs Commune Nouvelle.

Afin de gagner du temps, vous pouvez effectuer votre pré-demande en ligne (https://predemande-cni.ants.gouv.fr/). Un numéro de pré-demande vous est alors attribué. Pensez à noter ou à imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie.

Ces demandes se feront exclusivement sur rendez-vous : À Broons : 02 96 84 60 03

À Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle : 02 96 31 61 62 La liste des pièces à fournir est disponible sur le site : service-public.fr

<u>NB</u>: Les cartes nationales d'identité délivrées après le 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont valables 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs.

### INFORMATIONS MUNICIPALES



### **CÉRÉMONIE DES VŒUX 2023**

La cérémonie des vœux s'est déroulée le samedi 28 janvier 2023, en présence de Thierry ANDRIEUX, président de Lamballe Terre et Mer, d'Isabelle GORÉ-CHAPEL et Mickaël CHEVALIER, conseillers départementaux, de plusieurs Maires de communes environnantes et du **C**onseil **M**unicipal des **E**nfants.

Ce fut l'occasion pour chaque jeune du CME de porter l'écharpe tricolore et de prendre la parole pour expliquer leurs actions. Chaque adjoint a ensuite présenté le bilan de l'année 2022 et les projets à venir.







### ABOIEMENTS DES CHIENS

Régulièrement, la mairie reçoit les plaintes d'administrés ayant à subir les nuisances provoquées par des aboiements fréquents et intempestifs des chiens de leurs voisins. Aboyer est certes un comportement normal pour un chien, mais les aboiements continuels intempestifs, prolongés, ne constituent plus un inconvénient normal de voisinage mais un trouble anormal et une nuisance. La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne par € contre les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. En effet, porter atteinte à la tranquillité du voisinage, et cela peut-être le cas pour les aboiements des chiens, est puni d'une amende de 3ème classe (450 € maximum).



### PROPRETÉ DE LA NATURE



Chaque jour, les agents de la municipalité procèdent au nettoyage et à l'entretien de l'ensemble du domaine public. Malgré cet important travail, une commune, pour être propre et agréable à vivre, doit être respectée par l'ensemble de ces usagers.

Les éléments susceptibles de nuire à la propreté de notre environnement quotidien sont multiples : déchets, mégots, déjections canines, encombrants... Il est donc indispensable que chaque Trémeurois soit sensibilisé et adopte les bons gestes, afin d'assurer un mieux-vivre ensemble dans la ville. Une déjection canine ramassée, un papier jeté dans la poubelle, des poubelles déposées au bon entécessaires.

droit... sont des gestes simples et

L'implication de tous ne peut qu'améliorer l'attractivité de notre commune et le bien-être de ses habitants.

### **INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2023**

Les inscriptions à l'école publique des Tilleuls se font à la mairie. Munissez-vous du livret de famille et du carnet de santé. La directrice se tient à la disposition des familles. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la mairie au 02.96.84.80.98 ou l'école au 02.96.84.81.03.

### INFORMATIONS MUNICIPALES



### TREM'NEIZH CAFÉ

Betty LERICHE-MESTAIS, gérante du commerce Trem'Neizh Café cesse son activité fin mars 2023. Merci à elle pour les années passées à la gérance de ce commerce multi-services.

Nous avons fait un appel à candidatures sur les mois de janvier et février. La commission en charge du dossier a réalisé plusieurs entretiens. Nous espérons vous annoncer un repreneur dans le prochain Ardouzette.

### VOIRIE: RUE DE LA ROSETTE ET LOTISSEMENT DES POMMIERS

L'enfouissement des réseaux dans la rue de la Rosette et au lotissement des Pommiers est en cours de réalisation pendant environ 90 jours.

En raison du déroulement des travaux, la circulation est interdite dans les deux sens sur cette voie et est donc déviée localement.



### **CONCILIATEUR DE JUSTICE**

### Permanences - 1<sup>er</sup> trimestre 2023

Le recours à la conciliation est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

Voici les dates des permanences de proximité en mairies qui sont assurées par Jean-Pierre BLONDEL :

☐ Caulnes : 21 mars ☐ Évran : 22 mars

Contact: 06.37.62.87.97 (uniquement le matin)



### LES ATELIERS MÉMOIRE

Égarer vos clés, oublier un rendezvous, ne plus se souvenir d'un nom... Avec l'âge, les oublis peuvent être plus fréquents. Pas de panique! Il est possible de stimuler votre cerveau et ainsi renforcer votre mémoire pour la préserver plus longtemps.



### Comment?

L'association Brain Up organise une conférence suivie d'ateliers gratuits autour du bien vieillir et de la gymnastique mentale. L'évènement aura lieu le <u>jeudi 23 mars</u> de **10h à 12h** à la <u>salle des fêtes de Trémeur</u>.

Cette conférence est ouverte aux personnes de <u>60 ans et plus</u>. L'<u>inscription</u> est <u>obligatoire</u> auprès de la mairie de Trémeur au 02.96.84.80.98 ou de Mme CORLOSQUET au 06.82.14.29.38.

Par la suite, les ateliers auront lieu les jeudis : 30 mars, 6 et 13 avril, 4 et 11 mai. Ils sont limités à un maximum de 15 personnes.

### **MENHIR CRÉATION**

### NOUVELLE ENTREPRISE DANS LA ZONE ARTISANALE DES DINEUX

C'est une entreprise bretonne spécialisée en pose de parement de pierre, mais également en joints de pierre, ravalement, enduit, nettoyage démoussage et hydrofuge. *Contact au 02.96.31.74.43*.



Prochaine Ardouzette en juillet 2023

<u>DÉLAI DE REMISE DES ARTICLES</u>

au plus tard le vendredi 9 juin.

en mairie ou par courriel : accueil.tremeur@gmail.com

Tout article remis après cette date ne pourra pas être publié.



'terme d'antan

### PERMANENCES BONJOUR HABITAT -

MARS 2023

habitat

	Commi	unauté d'agglomération	
Jeudi 17	9h - 12h	Espace Lamballe Terre & Mer 41 rue Saint-Martin ( <mark>Salle BAI)</mark> Lamballe-Armor	ALEC
Jeudi 17	14h - 17h	Site de Lamballe Terre & Mer rue Christian de la Villéon Saint-Alban	ALEC
Mardi 1	9h30 - 12h30	Mairie-Maison des Services au Public-MSAP 2 Place du Martray- Jugon-Les-Lacs Commune Nouvelle	SOLIHA
Mardi 8	9h - 12h	Site de Lamballe Terre & Mer rue Christian de la Villéon Saint-Alban	SOLIHA
Mardi 15	9h30 - 12h30	Mairie de Moncontour 1 rue de Bel Orient <b>Moncontour</b>	SOLIHA
Mardi 22	9h - 12h	Espace Lamballe Terre & Mer 41 rue Saint-Martin (Bât. A) Lamballe-Armor	SOLIHA
Tous les lundis	14h30 – 17h30	Espace Lamballe Terre & Mer 41 rue Saint-Martin (Bât. A) Lamballe-Armor	SOLIHA OPAH-RU
Jeudi 10	14h - 17h	Maison du département 17 rue du jeu de Paume Lamballe-Armor	ADIL
Jeudi 24	14h - 17h	Maison du département 17 rue du jeu de Paume Lamballe-Armor	ADIL
Mardi 8	14h - 17h	Espace Lamballe Terre & Mer 41 rue Saint-Martin (Bât. A) Lamballe-Armor	CAUE
Mardi 22	14h - 17h	Espace Lamballe Terre & Mer 41 rue Saint-Martin (Bât. A) Lamballe-Armor	CAUE

### ANIM'& VOUS

Lamballe Terre & Mer via La Boussole, son Centre Social Intercommunal, propose des animations parents-enfants sur le territoire.

### ☐ LE MONDE MAGIQUE DU VERRE

Venez découvrir la fonderie de verre et créer votre porteclé, porte bonheur ou collier. Les créations seront ensuite passées au four et pourront être récupérées ultérieurement.

Atelier parents-enfants (à partir de 6 ans) / Animé par Laetitia BRIEND

Mercredi 22 mars - 2 groupes : de 14h30 à 16h ou de 16h à 17h30. La Fonderie de Verre, Chemin Romain - Saint-Alban - Gratuit - Sur inscription : 06.20.86.00.74

Durée de l'atelier : 1h - Un petit temps de convivialité sera proposé à la suite de l'atelier.

### ☐ À VOS BOTTES...PRÊT ?... PÊCHER!

Jeanne GOLDIN fera découvrir aux grands et aux petits les secrets de la mer, la faune et la flore du littoral, les techniques de pêche à pied, et bien plus encore!

Un goûter sera proposé à la fin de l'animation.

Atelier parents-enfants (à partir de 6 ans): Vendredi 21 avril: de 13h45 à 17h - Pointe de Piégu (îlot du verdelet) - Pléneuf-Val-André (possibilité de se garer parking de la moinerie. Lieu d'arrivée en bus, couper par la plage ou se garer dans les rues le long de la digue) - Gratuit - Sur inscription: 06.20.86.00.74.

### RENCONTR'& VOUS

Lamballe Terre & Mer via La Boussole, son Centre Social Intercommunal, propose des ateliers pour les 18-99 ans : rencontres, temps partagés et convivialité autour d'une activité, d'une sortie sur le territoire de Lamballe Terre & Mer

### ☐ ÇA VA BARATTER À LA FERME!

Après une visite découverte de la ferme et des pratiques d'Antan, Klervi LE GROUYER vous accompagnera dans les différentes étapes pour fabriquer votre beurre.

<u>Astuce</u>: Pensez à apporter une glacière pour le transport de votre barquette de beurre.

Mardi 4 avril, de 13h30 à 17h30 - La Ferme d'antan, 61 le Saint Esprit des Bois - Plédéliac - Gratuit - Places limitées -Inscriptions : 06.03.52.11.00

### LUDOTHÈQUE - LAMBALLE TERRE & MER

### Ludothèque, antenne de Lamballe-Armor

La ludothèque propose différents espaces dédiés à la découverte et à l'expérimentation du jeu. Vous pouvez soit emprunter des jeux, soit jouer sur place. Le plaisir est le mot clé de la ludothèque.

Les animateurs accompagnent adultes et enfants dans la découverte des nouveaux jeux et les conseillent pour les emprunts. Le jeu sur place est gratuit. Un abonnement annuel permet d'emprunter des jeux (jeux d'extérieurs, de sociétés, de constructions...).

<u>Info pratique</u>: la ludothèque à Lamballe-Armor se situe au sein de la maison de l'enfance, 34 rue Jean Jaurès. Elle est <u>ouverte au public</u> les mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h15 et de 15h00 à 18h15; le samedi de 9h00 à 12h15.

### ■ Ludothèque itinérante

L'accueil tout public a lieu dans des salles adaptées mises à disposition par les communes. Elle est présente à Plénée-Jugon et Saint-Alban, les mercredis de 9h00 à 12h15 selon le planning ci-dessous :

PLÉNÉE-JUGON	SAINT-ALBAN
8 et 22 mars 2023	15 mars 2023
5 et 19 avril 2023	12 avril 2023
3, 17 et 31 mai 2023	24 mai 2023
14 et 28 juin 2023	21 juin 2023





### CONSERVATOIRE DE LAMBALLE TERRE & MER



Dans le cadre de la politique culturelle de Lamballe Terre & Mer engagée en faveur de l'accès à la culture pour tous, le Conservatoire intercommunal vous propose des événements musicaux gratuits mettant en lumière le talent de ses élèves et enseignants aux quatre coins du territoire.

### ☐ L'HISTOIRE DES MUSIQUES

Un voyage à travers les époques et les styles proposé par les enseignants du Conservatoire.

Samedi 18 mars à 20h au Quai des Rêves à Lamballe-Armor - Gratuit - Réservation obligatoire : 02.96.50.94.75 - conservatoire@lamballe-terre-mer.bzh

### ☐ FEST-NOZ

Avec les ensembles de musiques traditionnelles et élèves d'accordéons diatoniques du Conservatoire. Samedi 25 mars à 20h au Foyer rural à Jugon-les-Lacs - Entrée libre - Ouvert à tous.

### CENTRE AQUATIQUE LA PISCINE - LAMBALLE-ARMOR

### ☐ STAGE DE NATATION POUR LES 6-12 ANS

Pack de 5 séances sur 1 semaine : du 17 au 21 avril ou du 24 au 28 avril. Séances de 9h à 9h45 - 8€/séance soit 40€ le stage.

Pour les <u>inscriptions</u> : justificatif de domicile et carte de niveau ou livret de natation attestant du niveau de natation de l'enfant.

Inscription à partir du mardi 07 mars à 9h pour les habitants de Lamballe Terre & Mer, à partir du mardi 14 mars à 9h pour les habitants hors territoire.

Plus d'infos à : lapiscine@lamballe-terre-mer.bzh ou au 02.96.50.13.80

La Piscine - rue des Olympiades - 22400 Lamballe-Armor

### ☐ HORAIRES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

• Lundi: 10h00 - 12h00 et 14h00 - 19h00

• Mardi: 10h00 - 12h00 et 14h00 - 20h00

• Mercredi: 10h00 - 12h00 et 14h00 - 19h00

• Jeudi: 12h00 - 19h00

• Vendredi: 10h00 - 12h00 et 14h00 - 19h00

• Samedi: 14h00 - 18h00

• <u>Dimanche</u>: 10h00 - 13h00 et 15h00 - 17h30

### MISSION ARGENT DE POCHE

### ☐ LE DISPOSITIF

La **S**tructure Info Jeunes de Lamballe Terre & Mer propose un dispositif pour permettre aux 16-17 ans d'avoir une première expérience tout en gagnant un peu d'argent de poche.

Les jeunes pourront effectuer des missions\* sur plusieurs demi-journées dans les mairies et les services de Lamballe Terre & Mer (classement, peinture, petit bricolage), en contrepartie d'une indemnisation de 15 € par mission.

Ce projet a pour objectif d'accompagner les jeunes dans une première expérience, de créer du lien ou encore d'enrichir

\* dans la limite des places disponibles

### **■** MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Avoir entre 16 et 17 ans
- Habiter sur le territoire de Lamballe Terre & Mer

### □ RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Renseignements et modalités d'inscription auprès de la **SIJ** de Broons au 02.96.84.73.36. Dépôt des dossiers complets : à partir du 1er avril et jusqu'au 30 avril.





### INFOS JEUNES - LES ATELIERS (SUR INSCRIPTION)

### ■ MISSION ARGENT DE POCHE

Atelier de présentation, le samedi 18 mars, de 11h00 à 12h00 à Lamballe-Armor.

### **□** FAIRE DU BABYSITTING

Information « spécial jeunes », dès 16 ans, le jeudi 20 avril, de 13h30 à 17h00 à Hénon.

### ■ DÉCOUVERTE DU PASS ENGAGEMENT

Informations et accompagnement pour compléter le dossier à destination des jeunes et des associations, le samedi 29 avril, de 10h00 à 12h00 à Lamballe-Armor.

### ☐ LES MARDIS DES POSSIBLES

Recherches et démarches pour un job d'été, le mardi 4 avril, de 17h30 à 18h30 à la SIJ de Lamballe-Armor.

### ☐ DÉCOUVERTE DE LA STRUCTURE INFO JEUNES (SIJ)

C'est quoi une SIJ, pour qui, quelles questions...? Le mercredi 19 avril, de 14h00 à 16h30 à Jugon-les-Lacs.

### ☐ LES BOURSES « PROJETS JEUNES »

Tu as un projet à l'international, d'association de jeunes ou d'événement? La SIJ te propose une bourse.

Renseigne-toi et demande ton dossier!

Date de dépôt de dossier : fin mai 2023

<u>Temps d'information</u>: samedi 1er avril, de 11h00 à 12h00 à la **S**tructure Info **J**eunes de Lamballe-Armor.

### RELAIS PETITE-ENFANCE

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des assistants maternels et assistantes maternelles, le Relais Petite Enfance (RPE) de l'agglomération de Lamballe Terre & Mer propose une semaine de la formation continue en collaboration avec les organismes référencés par l'institut IPERIA.

Comme tout salarié, les assistants maternels et assistantes maternelles doivent pouvoir, tout au long de leur carrière, bénéficier de temps de formation pour perfectionner leurs compétences.

4 thématiques sont proposées :

- Adapter sa communication avec l'enfant
- Comprendre pour mieux accompagner : les nouvelles connaissances sur le cerveau de l'enfant
- Droit et devoir dans l'exercice de son métier
- Construire son projet d'accueil

Les inscriptions sont possibles dès à présent directement auprès des organismes de formation partenaires.Le RPE se tient à disposition de tous les parents employeurs qui souhaiteraient être informés sur leurs démarches, afin de faciliter le départ en formation de leur(s) salarié(s).

### LAMBALLE TERRE & MER, LABELLISÉE TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE (TEN)

Après plusieurs années consacrées à l'élaboration de son Atlas de Biodiversité Intercommunale (inventaires terrains, modélisation, cartographie ...), Lamballe Terre & Mer dispose aujourd'hui des éléments nécessaires pour la prise en compte des enjeux « biodiversité » sur son territoire et travaille désormais à la mise en œuvre d'actions concrètes. C'est dans ce cadre que la communauté d'agglomération a obtenu la labellisation Territoire Engagée pour la Nature (TEN) par l'Agence Bretonne de la Biodiversité. Durant les 3 prochaines années, Lamballe Terre & Mer s'engage ainsi à mettre en place de nouvelles actions en faveur de la biodiversité:

- Intégrer l'accueil de la biodiversité sur les propriétés intercommunales (dont les parcs d'activités) et travailler sur les enjeux liés à la Trame Noire afin de limiter les pollutions lumineuses ;
- Accompagner les communes dans la révision de leurs documents d'urbanisme afin d'y intégrer les enjeux « biodiversité » ;
- Sécuriser le franchissement des infrastructures routières par différentes espèces et déployer une démarche de communication associée ;
- Accompagner le développement des petits boisements favorables à la biodiversité. Plus de renseignements : 02.96.50.54.72 - environnement@lamballe-terre-mer.bzh





### SEMAINE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

Dans le cadre de sa politique environnementale engagée Lamballe Terre & Mer prend part à l'événement national de la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides et organise différentes animations et portes ouvertes sur le territoire afin de sensibiliser le plus grand nombre à la protection de l'environnement et de la biodiversité :

### ☐ ANIMATIONS ET VISITE DU JARDIN D'HILDEGARDE

- Visite libre du jardin.
- Les oiseaux et la fabrication de nichoirs proposés par VivArmor Nature.
- Le compostage et le paillage proposés par Lamballe Terre & Mer.

Dimanche 19 mars, de 14h30 à 18h00 au Jardin d'Hildegarde - Venelle du château - Moncontour.

### ☐ VISITE DES LANDES ET DU MUSÉE DE LA POTERIE

À la découverte de la poterie, des amphibiens et de la flore des landes. Mercredi 22 mars, de 14h00 à 16h30 au Musée de La Poterie - Lamballe-Armor - La Poterie

□ COMPOSTAGE, PAILLAGE, DES SOLUTIONS SIMPLES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS VERTS Mercredi 22 mars, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la déchèterie d'Erquy.



### ☐ ANIMATION ET VISITE DE LA STATION D'EAU POTABLE

Visite de la station et animation autour de l'impact des produits phytosanitaires sur notre territoire et les solutions à apporter.

Samedi 25 mars, de 10h30 à 12h00 à La Ville Hatte à Pléven - Inscription obligatoire : 02.96.50.54.72 ou environnement@lamballe-terre-mer.bzh

### **Q**UE FAIRE AU JARDIN EN MARS, AVRIL ET MAI POUR ALLER VERS L'AUTOMNE ALIMENTAIRE

Samedi 25 mars, de 14h00 à 16h30 à l'Herbarius , Le Haut du Val à Lamballe-Armor - Planguenoual. Inscription conseillée : 02.96.50.54.72 ou environnement@lamballe-terre-mer.bzh

### ☐ ANIMATIONS ET PORTE OUVERTE AU JARDIN DES MÉLANGES

- Dégustation de mets anti-gaspi : pesto, gâteaux.... Comment cuisiner les fanes, épluchures ou fruits et légumes trop mûrs ? En partenariat avec la Biocoop de Lamballe-Armor.
- Distribution de recettes anti-gaspi : cuisiner les épluchures.
- Pour les enfants : fabrication de jardinières avec des matériaux de récupération et semis. Les enfants repartiront avec leur pot. En partenariat avec Ressourc'Eco.
- Les habitants du jardin... à la découverte des petites bêtes. Proposé par Lamballe Terre & Mer
- Le compostage et le paillage. Proposé par Lamballe Terre & Mer

Dimanche 26 mars, de 14h00 à 17h00 au Jardin des Mélanges, parking rue Maréchal Foch, face au plan d'eau, accès via le chemin des lavoirs à Lamballe-Armor.

Plus de renseignements : 02 96 50 54 72 - <a href="mailto:environnement@lamballe-terre-mer.bzh">environnement@lamballe-terre-mer.bzh</a>

### MIGRATION DES AMPHIBIENS

« IL PLEUT, IL MOUILLE, C'EST LA FÊTE À LA GRENOUILLE »

L'hiver est synonyme de migration des amphibiens, avant reproduction. À partir de décembre, et durant plusieurs mois, crapauds, grenouilles, tritons et salamandres sortent de leur lieu d'hivernage lors des soirées humides et douces. Ils rejoignent leur site de reproduction : un étang, une mare, un fossé...

Lorsqu'ils sont amenés à traverser une route, celle-ci peut être particulièrement meurtrière en fonction du trafic.

### Restez prudent au volant et si vous croisez des amphibiens, ralentissez.

Vous observez des amphibiens sur le territoire de Lamballe Terre & Mer ? Envoyez vos observations en indiquant la localisation de la portion de route empruntée par les amphibiens et, si possible, les espèces ou groupes (tritons, grenouilles, crapauds, ...) rencontrées. Ces données contribueront à la protection des amphibiens.

Renseignements et envoi des informations: environnement@lamballe-terre-mer.bzh



### LA DOUBLE HAIE, C'EST QUOI?

Les haies font partie intégrante du paysage agricole. Elles ont été mises à mal lors de la période du remembrement. Aujourd'hui, de nombreuses initiatives et réglementations (notamment au niveau de la politique agricole commune) promeuvent et protègent les haies. Lamballe Terre & Mer participe activement à leur préservation.

La haie n'a plus à faire ses preuves pour son intérêt brise vent, son rôle sur le bien-être animal, sa capacité à filtrer l'eau, à retenir les sols, sa fonction d'habitat pour la biodiversité et ses vertus esthétiques.

La haie double est moins connue que la haie simple car elle occupe plus d'espace sur les parcelles agricoles et a donc été la première à disparaître lors du remembrement. La haie double tend à reproduire les mêmes fonctions que la lisière d'un bois.

### Quels sont les intérêts de la haie double ?

- Diversifier les essences d'arbre et offrir un réservoir de biodiversité plus important ;
- Créer une zone tampon plus efficiente vis-à-vis des traitements ;
- Les arbustes (noisetiers, fusain d'Europe, châtaigniers à recéper) vont jouer un rôle protecteur pour les arbres de hauts -jets (chênes, châtaigniers, bouleaux).

### Comment créer une double haie?

Des essences arbustives ou buissonnantes sont plantées face aux vents dominants.

Ces arbustes peuvent même être plantés **sur des talus** afin d'optimiser au maximum leur rôle antiérosif (dans le cas d'un terrain en pente ou sujet à des gros enjeux d'érosion des sols).

Les arbres de moyens et de hauts jets seront plantés de 1,5m à 2m derrière la première rangée d'arbuste (espacés d'1m), préférentiellement en quinconce pour accentuer l'effet brise vent. Il est recommandé de planter des essences locales afin de limiter les risques sanitaires et les espèces invasives. Plus de renseignements : 02 96 50 54 72 - environnement@lamballe-terre-mer.bzh

### CONTRAT LOCAL DE LA SANTÉ SUR LE TERRITOIRE DE LAMBALLE TERRE & MER

En 2022, un diagnostic territorial de santé a été mené par Lamballe Terre & Mer. Son objectif était de mettre en lumière les besoins et problématiques du territoire en matière de santé publique et d'accès aux soins. Une enquête et des animations sur les marchés ont été réalisées ainsi que la constitution de groupes de travail composés d'élus, de professionnels, de bénévoles et d'habitants.

Ce diagnostic a permis d'établir les 4 grands axes et 19 fiches-actions qui composent le Contrat Local de Santé de Lamballe Terre & Mer.

Signé le 2 février dernier par Lamballe Terre & Mer, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne et leurs partenaires, celui-ci s'étend de 2023 à 2027.

Le Contrat Local de la Santé de Lamballe Terre & Mer a 4 grandes ambitions :

- La prévention et la promotion de la santé : prévention dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, santé environnementale, santé mentale et prévention de la crise suicidaire,
- L'accès aux soins pour tous : agir sur la démographie médicale et paramédicale,
- L'accompagnement des populations vulnérables et leurs aidants : personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité,
- Des axes transversaux : participation citoyenne et interconnaissance entre les acteurs du territoire.

Plus de renseignements sur : www.lamballe-terre-mer.bzh





### **EMPLOIS SAISONNIERS**

Vous cherchez un emploi saisonnier pour cet été ? Vous avez envie de jardiner ? D'animer ? De nager ? D'accueillir ? De riper ? Lamballe Terre & Mer, son CIA et la ville de Lamballe-Armor recherche des saisonniers, rejoignez-nous! Envoyez votre candidature accompagnée du questionnaire sur recrutement@lamballe-terre-mer.bzh Retrouvez les offres sur lamballe-terre-mer.bzh

### MOBILITÉ : PRIME COVOITURAGE

La prime covoiturage, pour les conducteurs, est une nouveauté 2023. Dans le cadre de sa politique mobilité active en faveur des déplacements plus respectueux de l'environnement, Lamballe Terre & Mer accompagne le développement du covoiturage sur son territoire en partenariat avec les associations Ehop et OuestGo.

Avec son nouveau Plan national covoiturage du quotidien, l'État lance la prime de 100€ pour les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage du quotidien (trajets inférieurs ou égaux à 80km) via une des applications mobiles éligibles au dispositif.

- Ouestgo, l'application publique et gratuite en Bretagne et Pays de la Loire, est éligible à la prime.
- 10 trajets, comme 5 allers-retours au travail : c'est vite fait !
- Pour les trajets voiture supérieurs à 80km, ça marche aussi : avec la prime covoiturage longue distance!

Des questions? Contactez-nous:



- https://ehop.bzh/actualites/la-prime-covoiturage-pour-les-conducteurs-une-nouveaute-2023
- ou connectez-vous sur https://www.ouestgo.fr/mobilite

### ACCUEIL DE LOISIRS ET ANIMATIONS : VACANCES DE PRINTEMPS (DU 17 AU 28 AVRIL)

- Inscriptions accueils de loisirs 3-11 ans : du 24 mars au 5 avril
- Inscriptions 11-17 ans : à partir 31 mars à 19h
- Inscriptions 10-14 ans : à partir du 31 mars à 19h

Toutes les informations (contacts et lieux d'inscriptions, programmes) sont en ligne sur le portail activités enfance jeunesse de Lamballe Terre & Mer.



### CINÉ-DÉBAT, FAIRE ENSEMBLE, LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Lamballe Terre & Mer via La Boussole, son Centre Social Intercommunal, propose des cinés-débats.

### ■ AUTANT QUE FAIRE SE PEUT

En présence du réalisateur Neven DENIS, faire ensemble un voyage en Centre-Bretagne à la rencontre des femmes et des hommes qui inventent leur territoire.

Autant que faire se peut, ou comment un bouilleur de cru, une éleveuse de vers de terre, des planteurs d'arbres, un fabricant de moulin, une chorale de femmes et des bénévoles d'un chantier d'écoconstruction et d'une recyclerie façonnent leur paysage et renouent avec le vivant.

Mardi 28 mars à 20h au Foyer Rural de Plédéliac - Entrée gratuite.

### JARDINAGE AU NATUREL

Afin de sensibiliser chacun à la réduction des déchets et le réemploi des biodéchets, Lamballe Terre & Mer et ses partenaires proposent des ateliers sur le jardinage au naturel.

☐ PRÉPARER LES PLANTATIONS D'ÉTÉ SANS EAU, SANS TRAVAIL DU SOL. LE DECHET VERT N'EXISTE PAS, AU JARDIN, **TOUT EST PRÉCIEUX** 

Dimanche 16 avril, de 15h00 à 17h30 au Jardin du Clos (Plédéliac) - Entrée gratuite sur inscription - 07.88.51.78.75 ou lejardinduclos@gmail.com. Ateliers ouverts uniquement aux personnes résidant sur le territoire de Lamballe Terre & Mer.



## INFORMATIONS DIVERSES



### CENTRE D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Des jeunes lycéennes étrangères italiennes, brésiliennes et allemandes recherchent une famille d'accueil. D'Italie, du Brésil, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année

scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

**Luise**, jeune allemande de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2023. Elle fait du judo, joue du piano et aime nager.

Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Alice, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du volleyball, de la natation et aime lire et faire du vélo.

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2023.

Elle rêve de maîtriser la langue française.

**Cristina,** jeune brésilienne de 16 ans, viendra en France pour 10 mois. Elle pratique le taekwondo, fait du ballet et a de nombreux hobbies, dont le design graphique.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous!

<u>Renseignements :</u> Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo Vanessa Simon - 02.99.20.06.14 - v.simon@groupe-cei.fr

### FORUM « EMPLOIS SAISONNIERS »

La Mission Locale organise un forum « Emplois saisonniers » : le samedi 25 mars 2023 de 13h30 à 17h30 à la salle du Guémadeuc à Pléneuf Val André en partenariat avec le Crédit Agricole.

C'est un temps de rencontre directe entre les employeurs locaux et les futurs saisonniers. Au cours de cette journée, plus d'une quarantaine d'entreprises vont proposer leurs offres d'emplois, informer sur les différents postes à pourvoir, leurs spécificités. Pour certaines d'entre elles, c'est aussi un moment de captation et de recrutement direct des candidats correspondant à leurs besoins.

Pour le public, c'est l'occasion de postuler à plusieurs offres et de se positionner auprès de plusieurs entreprises de différents secteurs afin d'optimiser ce temps de rencontre et de maximiser leur chance d'être embaucher. Précisions importantes, on parle de saisonniers, sachant que pour certains secteurs, les recrutements se font tout le long de l'année sur des petites ou des courtes périodes, notamment les week-ends.

Cette journée sera aussi l'occasion de venir chercher des informations pour :

- Mission Argent de poche
- La mobilité en Europe / travailler à l'étranger
- Les Chantiers de jeunes
- Le Baby-sitting
- Le Bafa

Nous vous conseillons de venir muni de votre CV afin de les déposer directement auprès des entreprises. Pour les personnes qui n'ont pas de CV, n'hésitez pas à faire appel aux **S**tructures **I**nformations **J**eunesses les plus proches de chez vous pour vous aider à le rédiger ou vous approcher de la Mission Locale pour vous donner un coup de main et/ou vous diriger vers la structure la plus adaptée pour vous.

Pour plus d'informations, vous pouvez appeler la Mission Locale au 02.96.50.84.50.



## INFORMATIONS DIVERSES



### AIDES : PAIEMENT DES FACTURES GAZ ET ÉLECTRICITÉ





Depuis 2021, les prix du gaz et de l'électricité sur les marchés de gros ont augmenté de manière spectaculaire. Cette hausse s'explique par une réduction de l'offre provoquée par la conjonction de plusieurs facteurs : la maintenance de réacteurs nucléaires chez EDF et la découverte de problèmes de corrosion, le conflit russo-ukrainien avec une réduction des exportations de gaz russes ainsi que la sècheresse actuelle qui entraine au niveau européen une réduction d'environ 20% de la production hydroélectrique.

Dans le cadre de la politique d'accompagnement des acteurs économiques du territoire de Lamballe Terre & Mer, retrouvez les aides de l'état à destination des entreprises et les conditions d'accès sur notre site internet : https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/projets/entreprendre/des-aides-financieres

### MAISON PÊCHE ET NATURE : LES VACANCES DE PÂQUES AU BORD DE L'EAU

### ■ Animations

À chaque printemps, la **Maison Pêche et Nature** propose tout un programme de sorties pour petits et grands. Des animations variées vous attendent avec des sorties d'initiation à la pêche et de découverte de la vie d'une mare dès 3 ans, des stages de pêche, ou encore une initiation aux plantes sauvages comestibles. Retrouvez le programme complet à l'accueil de la Maison Pêche et Nature et sur www.maisonpechenature.com

⇒ Inscription indispensable pour toutes les sorties sur www.maisonpechenature.com.

En plus des animations, la Maison Pêche et Nature informe sur la pêche en Côtes d'Armor, vend des cartes de pêche et propose la location de matériel de pêche et de barques. Venez également découvrir la passe à anguilles dans l'espace d'exposition!

### ■ Évènement

Les 8 et 9 avril aura lieu le concours de pêche « **Festival Sensas BZH** » au cours duquel de grands champions renommés de pêche au coup s'affronteront sur les berges de l'étang de Jugon. N'hésitez pas à venir les voir.

Le dimanche 9 avril, la Maison Pêche et Nature proposera un concours de pêche pour enfants le matin et des animations gratuites l'après-midi autour de la pêche et de la nature.

Toutes les informations sont à retrouver sur www.maisonpechenature.com

### ■ Exposition

**Du 11 avril au 5 mai : exposition de photos « Au fil de l'eau »**, sur la faune des rivières de Bretagne, réalisée par l'Association des photographes animaliers de Bretagne. Entrée libre.



Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor, 2 rue des grands moulins, 22270 Jugon les Lacs



### « BONUS VÉLO »

Afin d'aider à la transition écologique, l'État a actualisé sa prime à la conversion 2023. En effet, si vous achetez un vélo classique ou à assistance électrique, vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'une aide financière :

- Les seuils d'éligibilité ont été augmentés à partir du 1er janvier 2023 pour couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).
- Si vous êtes majeurs, domiciliés en France et que vous possédez un revenu fiscal déclaré inférieur à 14 089 €, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligibles à cette aide.

Les montants des aides sont disponibles sur le site suivant : https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/bonus-velo/. Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire de déposer sa demande sur le site dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.

### VIE ASSOCIATIVE



### LES AGITÉS DE LA ROSETTE

### CAISSES À SAVON LE SAMEDI 24 JUIN

Les Agités de la Rosette remettent le couvert cette année. La grande descente des courses de caisses à savon va à nouveau remplir le bourg d'animations. Cette grande journée aura lieu le samedi 24 juin. Depuis un moment déjà, les formulaires d'inscription et le règlement sont disponibles au Trem'Neizh café, à la mairie de Trémeur et au bar tabac de Broons. Comme d'habitude, les premiers inscrits seront les premiers servis et il est rappelé qu'il n'est pas possible de faire descendre plus d'une trentaine de caisses.

L'équipe a concocté un programme alléchant pour cette nouvelle édition.

Pour l'animation, en début de soirée, c'est Pao Bran qui assurera l'ambiance. Ce groupe mythique de musique bretonne déjantée fera là son grand retour. Dans ses tout débuts, ces musiciens foldingues avaient en effet réalisé de magnifiques prestations pour la fouée de la Saint Jean. Ambiance assurée.

Pour le bal du soir, c'est Jean-Michel Coillan qui sera aux manettes et on peut compter sur lui pour faire de ce bal un vrai moment festif comme il sait le faire.

Et bien entendu, le repas du soir sera au rendez-vous sur l'esplanade près de la maison de l'enfance et des loisirs. Pour la modique somme de 12,50€ (6,50€ pour les enfants) vous aurez un repas complet et apéritif offert.

Pour tout renseignement concernant cette manifestation, contacter Adeline Fairier au 06.63.69.03.35





Pao Bran

Course de caisses à savon

### ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES ET CHASSEURS DE TRÉMEUR

Nous organisons, comme chaque année, notre "repas des chasseurs" à emporter. Au menu :

- Terrine de sanglier et crudités
- Baube de chevreuil sauce forestière
- Fromage et dessert.

Il est possible d'en acheter au prix de 14€ au Trem'Neizh café ou auprès des chasseurs de la commune.

### Prenez date pour le 22 avril à partir de 18h00.

Cette année a été particulière en ce qui concerne les suidés. En effet, nous avons constaté que le nombre de sangliers sur notre commune était en croissance exponentielle.

Les années passées, nous prélevions quatre à cinq sangliers, et cette année, nous en sommes à 15! Des plaintes ont été déposées pour labourage de pelouses et de prairies... Il nous fallait réguler leur population.

Le Président, D. MORDEL



### PORTRAIT



### LE CME : DES JEUNES PLEINS D'IDÉES

C'est une idée qui est née un jour, après le repas de midi à l'école. « Je me souviens qu'on avait discuté avec Cécile après manger parce qu'on avait envie de faire des choses à Trémeur et elle nous a dit qu'il y avait des communes où il y avait un CME. Alors, directement, on a décidé d'écrire une lettre au

*maire »,* explique Milla Fournier.

Mais pour être sûr qu'il ne reste pas de fautes dans ladite lettre, il valait mieux la montrer à la maîtresse avant de l'envoyer. Une fois les corrections effectuées, le courrier est adressé à Monsieur le maire. Qui répond très rapidement. La demande était en



gros la suivante : pourquoi ne ferait-on pas un CME comme ça se fait ailleurs ? L'affaire est rondement menée et un CME de quatre élus est issu du scrutin en avril 2022, après une campagne électorale en bonne et due forme et un scrutin au taux de participation à faire pâlir les politiques.

### Adultes et jeunes, chacun ses idées

Mais à quoi ça sert un CME ? « On avait envie de faire des choses pour les jeunes mais pas seulement, pour tous les autres habitants. On voulait essayer d'améliorer le cadre de vie », indique Nathan Guichard. Et Lily-Rose d'ajouter : « Il n'y a que des adultes au conseil municipal. Les idées des adultes ne sont pas les mêmes que celles des jeunes. Les adultes ne pensent pas aux mêmes choses que nous ». Elle précise par exemple que pour le parc situé près de la maison de l'enfance, pas certain que les élus adultes auraient proposé d'ajouter des équipements.

Voilà donc le premier CME de l'histoire de Trémeur sur les rails. Quatre élus sont dans l'équipe : Milla Fournier, Lily-Rose Fierdehaiche, Lilou Loret Coudé, Nathan Guichard. Quelque temps plus tard, une nouvelle élection est organisée pour porter le nombre de jeunes élus à six. Deux nouveaux noms apparaissent après le scrutin : Kalhyani Durand et Nathan Desaint Denis font leur entrée au CME.

### Protection de l'environnement et sport

La nouvelle équipe n'a pas perdu de temps. Les jeunes élus étaient assez portés sur les choses concernant l'environnement. Dans leurs projets, il y avait l'idée de lancer une opération de nettoyage de la commune. Dès le 17 septembre 2022, plusieurs équipes sillonnent divers secteurs de la commune pour faire la chasse aux détritus abandonnés dans la nature par des personnes peu scrupuleuses.

Comme ils souhaitaient étoffer les équipements du parc près de l'école, ils ont choisi dans un premier temps de faire installer une table de ping pong qui peut être utilisée par tout le monde à condition d'apporter ses raquettes et ses balles (et de respecter le matériel, évidemment).

Ils ne vont pas en rester là. Ces jeunes élus fourmillent d'idées. Ils ont vite appris que les idées

germent toutes seules mais que pour les faire pousser il faut un peu d'argent. « C'est vrai qu'au départ, on n'avait pas pensé à ça mais on ne peut pas faire tout d'un coup », a compris Kalhyani. « On a même vu que certaines idées qu'on avait au départ ne sont pas réalisables finalement », ajoute Nathan Guichard. Le réalisme ramène vite les gens sur terre, même les plus jeunes.

### Non, rien de rien...

Donc forcément, toutes les idées pour améliorer encore le parc ne pourront se faire que petit à petit. En tout cas, ces jeunes élus sont très motivés et ne regrettent rien. « On est contents de faire ça. On ne regrette pas même si ça fait plus de réunions qu'on pensait », assurent Milla et Lilou, suivies par tous les autres. Et les responsabilités, ça ne leur fait pas peur ? « Pas du tout. Quand on a des responsabilités, on se sent plus grands », lance Lilou.

Tout le monde l'aura compris, ces élus ne sont pas lâchés dans la nature seuls. Deux conseillers municipaux ont été choisis pour suivre les activités du CME. Il s'agit de Marie-Noëlle Deschamps et Adeline Desaint Denis. Par ailleurs, Lucie Monnier qui est secrétaire de mairie à temps partiel sur Trémeur anime toutes les réunions et assure la liaison entre le CME et la municipalité.